

Mon conseil de quartier

Vous voulez vous engager pour votre territoire ? Vous aimez réfléchir, débattre et faire des propositions dans l'optique d'améliorer la vie de votre quartier ? Les conseils de quartier sont peut-être faits pour vous ! Tous les 2 ans, un appel à candidature est lancé sur les réseaux sociaux et le site Internet de la ville.

Publié le 15/07/2024 – Mis à jour le 22/04/2025

Conseil de quartier: présentation, rôle et désignation

Que sont les conseils de quartier ?

Les conseils de quartier existent depuis 2018 à Meudon. Ce sont des **institutions consultatives** réunissant des **citoyens volontaires pour 2 ans**. L'objectif est d'associer les habitants aux décisions qui concernent leur quartier et d'éclairer les décisions des élus. Les conseils de quartier sont animés par deux élus municipaux.

Quel est le rôle des conseillers de quartier ?

Le rôle des conseillers de quartier est de **discuter, proposer et mettre en place des projets, des actions ou des animations**. Ils peuvent également participer à des visites, s'informer sur les projets de territoire, contribuer aux démarches de concertation, tenir des permanences d'informations... Ils se regroupent en moyenne une fois toutes les 6 semaines, en soirée.

Comment sont désignés les conseillers de quartier ?

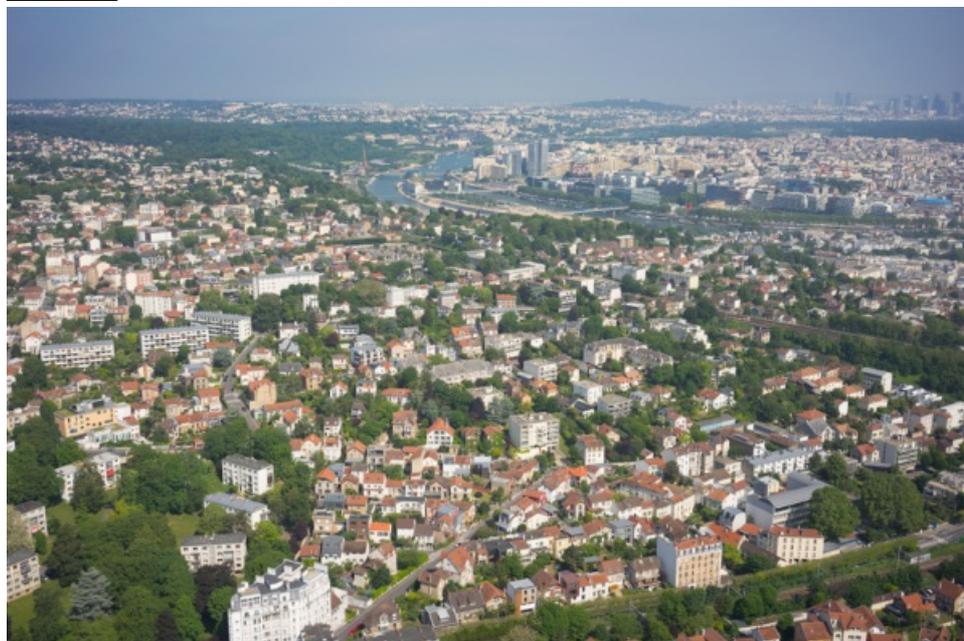
Un tirage au sort a lieu parmi les **citoyens volontaires** pour désigner les conseillers de quartier (1 pour 500 habitants, parité homme femme).

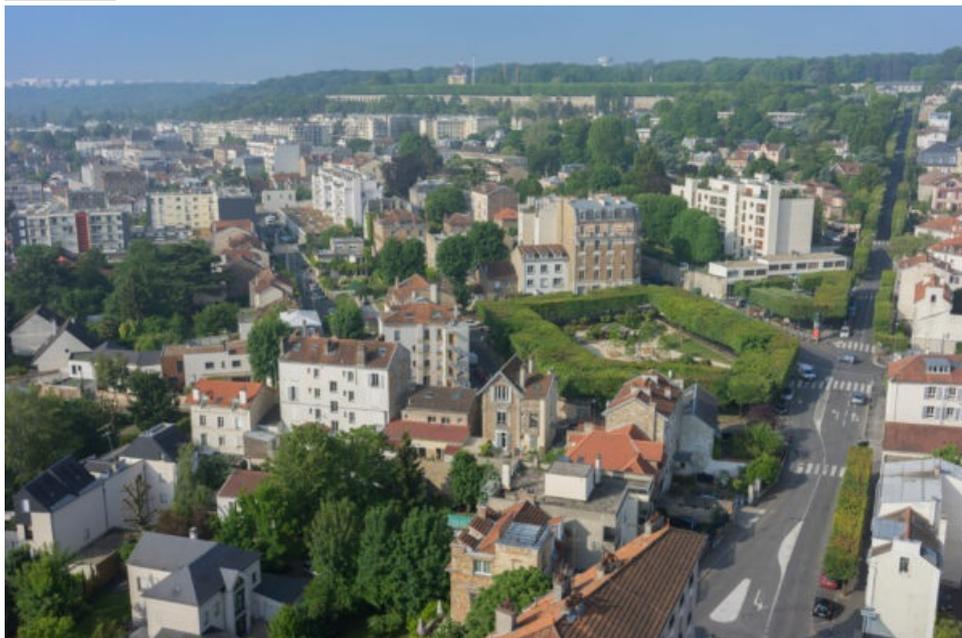
Pour renforcer le travail partenarial entre les élus et les conseillers de quartier, un coordinateur est élu en son sein par chaque conseil de quartier. Il a vocation à préparer, en lien avec le service démocratie participative et les élus référents de quartier, l'ordre du jour des séances. Ce coordinateur doit aussi assurer la bonne circulation de l'information entre les membres des conseils de quartier.

Les 3 conseils de quartier

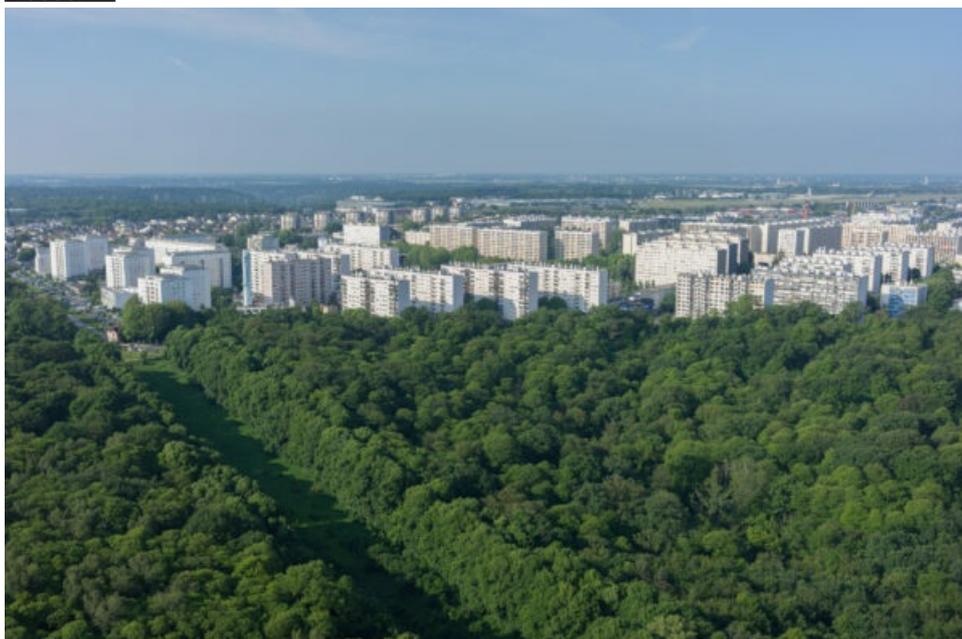
Bellevue / Meudon sur Seine

[Découvrir](#)





Meudon-la-Forêt



Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40